QUADRARIA NEWS
LA NEWSLETTER DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE
JUIN 2023 / 12

L'accueil des pollinisateurs en carrière

Qu'est-ce qu'un pollinisateur ?

Les pollinisateurs sont des animaux qui, lors de leurs déplacements, transportent du pollen, assurant la fécondation des plantes à fleurs et des conifères. On estime que presque 90 % des plantes à fleurs dépendent des pollinisateurs pour leur reproduction. Ainsi, si les pollinisateurs disparaissent ou se raréfient, une grande partie de notre alimentation se trouve menacée.

Qui sont-ils ?

En Europe, ce sont des insectes tels que les abeilles, les mouches, les papillons ou encore les coléoptères (scarabées). Ailleurs dans le monde, il peut aussi s'agir d'oiseaux, de chauves-souris ou de rongeurs. Il peut s'agir de n'importe quel être vivant qui se nourrit du nectar ou du pollen des fleurs et qui transporte accidentellement du pollen d'une fleur à l'autre.

© Marc Bievet, Adscita sp.

© Laurence Delwiche, oedemera nobilis

© Laurence Delwiche, eristalis sp.

© Laurence Delwiche, Bombus sp.

Quel est l'intérêt des carrières pour les pollinisateurs ?

En dehors de leurs besoins alimentaires au stade adulte, les pollinisateurs ont également besoin de se nourrir au stade larvaire. Pour ce faire, certains insectes, comme les abeilles sauvages, les bourdons ou encore certaines guêpes, construisent un nid où ils pondent leurs œufs. Ils collectent ensuite les ressources nécessaires au développement de leurs larves et les apportent à celles-ci. Parmi les 360 espèces d'abeilles sauvages de Wallonie, environ 70 % creusent leur nid dans du sable, de la terre à nu ou des matériaux meubles. C'est donc naturellement que l'on retrouve une très belle diversité d'abeilles sauvages dans les carrières et sablières.

De plus, dans les carrières où des prairies de fauche et des pelouses pâturées ont été mises en place, ces abeilles trouvent facilement les ressources en nectar ou en pollen. D'autres insectes, comme les papillons et certains coléoptères, profitent de la flore diversifiée de ces écosystèmes pour fournir des plantes-hôtes à leurs larves. Certaines mouches, comme le syrphe ceinturé, pondent leurs œufs à proximité de colonies de pucerons. Ces derniers constitueront les proies de leurs larves.

Les pollinisateurs sont-ils menacés ?

Oui ! En raison de l'usage de pesticides, la destruction d'habitats, le réchauffement climatique, les pollutions diverses, les espèces exotiques envahissantes, les maladies, etc… Nombreuses sont les menaces qui pèsent tant sur l'abondance que la diversité des pollinisateurs. Or, ces deux dernières notions sont essentielles pour assurer une bonne santé des écosystèmes.

Comment aider les pollinisateurs en carrière ?

C'est un point que nous aborderons dans une brochure et une formation spécifiques préparées par l'unité Biolandscape de Gembloux Agro-Bio Tech, en collaboration avec l'unité d'entomologie. La formation comprendra un exposé théorique suivi d'une après-midi pratique au laboratoire d'entomologie.

Du nouveau en matière de certification : Le « BENOR Vert »

Certains secteurs produisant ou mettant sur le marché en Belgique des produits de construction souhaitent pouvoir y adjoindre un label certifié dans le cadre de l'ASBL BENOR (le BENOR Vert) qui permettrait au maître d'ouvrage de considérer les produits certifiés comme équivalents à ceux proposés sous d'autres labels "verts".

Les membres de l'ASBL BENOR ont développé un cadre juridique spécifique permettant la création et la certification d'un tel label.

Ce cadre est en phase finale d'adoption.

Selon ses promoteurs, le BENOR Vert pourrait éviter la multiplication de labels et certificats en matière de durabilité et rencontrer une demande des pouvoirs publics leur permettant de prescrire de manière simple des exigences durables dans les cahiers des charges.

BENOR
GROENE BENOR - VOORSTEL
LE BENOR VERT - PROPOSITION

Fediex considère qu'un tel label devrait au minimum répondre aux prérequis suivants :

- La certification reste une démarche volontaire et limitée à des propriétés ou caractéristiques au niveau produit (qui doivent encore être définies) ;
- Le BENOR Vert ne peut pas servir à la comparaison de produits de construction entre eux ;
- La certification doit être indépendante (spécifique) des autres certifications produit existantes ;
- Le certificat ne se substitue pas aux obligations actuelles (certification CE, EPD).

Une nouvelle étape est en passe d'être franchie : **définir le contenu de ce label.**

Les promoteurs du label ont présenté les 7 piliers qui devraient, selon eux, constituer l'armature de cette certification :

Management (Gestion)

L'entreprise dispose d'un système de management environnemental (SME) documenté, incluant une description des processus clés, une politique environnementale, ainsi que le calcul et le suivi des indicateurs clés de performance pertinents (ICP) (s'inspirant notamment du point 5.2 de la norme ISO 14001).

Analyse de cycle de vie (LCA) & Déclaration environnementale des produits (EPD)

L'entreprise a contribué à élaborer une fiche EPD vérifiée, au niveau du secteur ou spécifique pour le produit. La fiche EPD doit être conforme à la norme 15804+A2, être dans la durée de validité ou se trouver en phase de préparation.

Energie & CO2

L'entreprise a identifié sa consommation énergétique et ses émissions en CO2 provenant du processus de production. Elle identifie également les réductions potentielles et fixe des objectifs ainsi qu'un plan d'action.

L'entreprise étudie le recours à l'énergie renouvelable.

Consommation en eau

La consommation en eau pour le processus de production a été identifiée et l'entreprise dispose d'une politique en matière d'eau.

Circularité

L'utilisation de matériaux secondaires dans le produit est étudiée.

La recyclabilité est étudiée.

La réutilisation du produit est étudiée.

Traçabilité

L'entreprise doit démontrer que les matières premières proviennent de sources traçables.

L'entreprise effectue un inventaire des matières premières et identifie leur origine ainsi que leurs fournisseurs.

Politique en matière de transport

L'entreprise a mis en place une politique relative à l'impact environnemental du transport des matières et des produits vers ses clients.

Une formation FEDIEX placée sous le signe des karsts

Le 25 avril dernier, la formation FEDIEX dédiée à la thématique « les karsts : contexte et réglementation », a rassemblé de nombreux participants en ligne. Le succès était au rendez-vous.

Depuis quelques temps, FEDIEX et ses membres ont lancé une série de formations techniques se focalisant sur des thématiques propres à l'Environnement et à l'Aménagement du Territoire spécifiques au secteur extractif. Dans le cadre de la troisième formation FEDIEX, c'est la thématique des karsts qui a été mise à l'honneur. Et le succès était au rendez-vous.

L'orateur invité était Monsieur G. MICHEL, coordinateur de la CWEPSS (Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains), une ASBL qui se consacre, entre autres, à la sauvegarde des grottes et des sites souterrains ainsi que des paysages typiques associés aux régions calcaires.

Le karst est un massif calcaire dans lequel l'eau a creusé de nombreuses cavités. On parle de massifs ou de reliefs karstiques.

Selon l'Atlas du karst wallon, un tiers du sous-sol de la Wallonie est composé de roches carbonatées touchées par la dissolution chimique.

Ce sont pas moins de 153 communes qui sont concernées par des phénomènes karstiques sur leur territoire. A noter également que la majorité de l'eau potable provient de ces aquifères – terrains imprégnés d'eau.

FEDIEX est consciente de la réalité des karsts et de la problématique qu'elle implique pour les carriers. Cette formation était l'occasion d'informer les membres de FEDIEX que des organismes spécialistes en la matière – comme le CWEPSS- existent et qu'ils sont prêts à offrir leurs services si les carriers sont amenés à rencontrer des cavités karstiques dans leur carrière.

Julie DELCOURT

Vous ne voulez manquer aucun QuadrariaNews de FEDIEX ?

Consultez les tous sur notre site internet : https://www.fediex.be/c/91/5/quadrarianews.html